

ANNEXE
(article 1)
Formule 1

AVIS DE SANCTION ADMINISTRATIVE

(prévu par le paragraphe 15.1(1) de la *Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence*)

Numéro du dossier :

Délivré à :

Nom	Adresse postale	Ville/M.R.	Code postal
-----	-----------------	------------	-------------

Défaut d'exécution de l'ordre (motifs de remise du présent avis) :

Montant de la sanction :

Nombre de contraventions :

_____ 2 500 \$

_____ Première contravention

_____ 5 000 \$

_____ À partir de la deuxième contravention

Paiement de la sanction dans les 30 jours

Vous êtes tenu de payer la sanction administrative mentionnée plus haut dans les 30 jours suivant celui où le présent avis vous a été signifié. Le paiement doit être fait à l'ordre du « Ministre des Finances » et doit être joint à une copie du présent avis. N'envoyez pas d'argent par la poste.

Le paiement doit être envoyé à l'adresse suivante :

Bureau du commissaire aux incendies 401, avenue York, bureau 508 Winnipeg MB R3C 0P8

Appel :

Vous pouvez interjeter appel de la présente sanction administrative pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- a) le montant de la sanction n'a pas été déterminé en conformité avec les règlements;
- b) l'intérêt public ne justifie pas le montant de la sanction.

Vous devez faire parvenir votre avis d'appel à la Cour du Banc du Roi et en envoyer une copie au commissaire aux incendies dans les 14 jours suivant la signification du présent avis. L'avis d'appel peut être signifié à personne ou remis à la Cour du Banc du Roi et au commissaire aux incendies par un service de messagerie qui vous remettra un accusé de réception. Si vous interjetez appel avant l'expiration du délai, vous n'êtes pas tenu de payer la sanction administrative tant que la Cour n'a pas rendu sa décision.

Faites parvenir votre avis d'appel à l'adresse suivante :

Cour du Banc du Roi
Greffe de Winnipeg
Palais de justice
408, avenue York, rez-de-chaussée
Winnipeg MB R3C 0P9

c.c. : Commissaire aux incendies
Bureau du commissaire aux incendies
401, avenue York, bureau 508
Winnipeg MB R3C 0P8

Délivré par :

**Commissaire aux incendies
Bureau du commissaire aux incendies du Manitoba**

Date